

Base juridique de la sécurité des spectacles

Par **Zuvassin**, le **25/04/2009** à **21:53**

Bonjour,

Je suis un féru de musique et de concerts. L'age avançant j'ai jeté mon dévolu sur un style de musique particulier dont les "sessions" sont mensuelles et cela fait 5 ans que j'y vais quasiment tout le temps. Voila pour l'historique.

Je rentrais avant sans encombre avec une bouteille d'eau neuve (je ne bois d'alcool et j'ai juste assez d'argent pour la place de spectacle). Mais depuis peu la sécurité me cherche des crosses pour ma bouteilles d'eau. Une fois j'ai du la laisser dehors (quel gâchis), une autre fois on m'a laissé rentrer mais confisqué le bouchon. (le truc est d'en avoir toujours d'avance, mais comme avant je rentrais avec j'avais pas prévu).

Beaucoup prétendent que c'est pour des raisons de sécurité. Or depuis plus de 15 ans je fais des concerts et festivals et j'ai du voir une seule fois des projectiles comme tel volés vers la scène... d'abord parce que c'est quasiment impossible de filtrer complètement, de plus si énervement de la foule il y a, elle trouvera toujours un truc a balancer.

Hors le truc de sécurité dans mon cas précis ne fonctionne pas du tout, car les artistes sont noyés dans le public (reggae dub sound system pour ceux qui connaissent), donc avec une telle proximité avec les artistes, même mes poings sont aussi des projectiles !

Bref quelle est la base juridique qui permet à des malabars d'exercer la loi du plus fort, "tu lâches ta bouteille d'eau ou tu rentres pas" ? Et comment un décret ou autre peut interdire de consommer son eau (source de vie) alors que c'est un droit fondamental ? y a t il des exceptions valables (par ex. comment un malade ayant la nécessité de ne boire que de l'eau minérale, peut-il exercer son droit à rentrer avec son eau) ?

Enfin merci d'avance pour vos réponses...

Par **Camille**, le **26/04/2009** à **12:25**

Bonjour,

Je dirais qu'à partir du moment où l'organisateur est tenu à une obligation de sécurité et pas seulement une obligation de moyens mais aussi une obligation de résultats, il a plus ou moins "le choix des armes", dans les limites de l'ordre public et des bonnes mœurs.

Or, on peut penser que, dans ce domaine, il a une plus grande expérience que vous.

Dans un ordre d'idée différent, ce n'est pas parce que vous passez deux fois par jour depuis

quinze ans à un carrefour sans jamais y avoir vu d'accidents que ça voudrait dire qu'il ne s'en est jamais produit.

Et je suppose qu'en achetant un billet d'entrée à une manifestation quelconque et qu'en pénétrant dans un établissement privé accueillant du public, vous acceptez de facto de suivre les consignes de sécurité prises par le maître des lieux ou son représentant, même si elles vous paraissent excessives. Si vous n'êtes pas d'accord, personne ne vous oblige à entrer. Les règles dont vous parlez peuvent d'ailleurs avoir été prises par le préfet ou en concertation avec les pompiers. Dans ce cas, les "malabars" dont vous parlez ne font qu'appliquer les consignes données par leur hiérarchie.

Par **Zuvassin**, le **26/04/2009** à **13:23**

Alors comment expliquer que je rentrais toujours avec une bouteille de 2 litres avant et que depuis début 2009, ils nous les retirent ou virent le bouchon.

Ils ont une obligation de sécurité, bien entendu, mais je recherche justement les textes qui justifient les actions car en l'absence de textes réglementant leurs pratiques alors ma liberté fondamentale est supérieure non ?

Et justement comment encore justifier ces mesures quand le public est en contact permanent avec le public ([http://www.dailymotion.com/user/Zuvassi ... ting_music](http://www.dailymotion.com/user/Zuvassi...ting_music)) ? pourquoi avoir besoin d'un projectile s'il suffit de faire un pas et de leur chercher des noises... En plus, le style de musique (reggae dub) est un mouvement totalement pacifique sans aucun débordement... ;)

Bref je recherche toujours les textes ! Image not found or type unknown

Et l'analogie du carrefour n'est pas représentatif car je suis pas dans un véhicule ou je côtoie d'autre usager ou plusieurs facteurs peuvent rentrer en compte pour provoquer un accident. Bref je me connais je ne suis pas frondeur et "l'envie" de casser de l'artiste m'est étranger.

merci quand même

Par **Camille**, le **27/04/2009** à **09:32**

Bonsoir,

[quote="Zuvassin":135h786w]

Et l'analogie du carrefour n'est pas représentatif car je suis pas dans un véhicule ou je côtoie d'autre usager ou plusieurs facteurs peuvent rentrer en compte pour provoquer un accident.

[/quote:135h786w]

Ce que j'ai simplement voulu dire avec mon histoire de carrefour, c'est que votre petite expérience personnelle ne fait pas une preuve. Je ne parlais pas de votre propre comportement à un carrefour, bien évidemment.

Ce n'est donc pas parce que vous entrez avec une bouteille d'eau depuis 5 ans dans des spectacles où tout se passe bien, que ça se passe forcément toujours comme ça et que ça se passera toujours comme ça.

[quote="Zuvassin":135h786w]

Bref je me connais je ne suis pas frondeur et "l'envie" de casser de l'artiste m'est étranger.
[/quote:135h786w]
C'est bien possible, je l'espère tout au moins... C'est très bien que vous vous connaissiez,
surtout à votre âge...
:))

Image not found or type unknown

Mais, les "malabars" dont vous parlez, eux, ils le devinent comment que vous êtes comme ça
?
[quote="Zuvassin":135h786w]
alors ma liberté fondamentale est supérieure non ?
[/quote:135h786w]
Non.
(Du moins, tel que vous présentez les faits)

Par **Zuvassin**, le **27/04/2009** à **13:20**

ok

8)

merci de votre réponse (même si elle ne me satisfait pas)... Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **28/04/2009** à **15:12**

Bonjour, :))

Je sais, je ne dis pas toujours des choses très drôles... Image not found or type unknown

:wink:

Soyons clairs, les "malabars" n'ont pas tous les droits non plus. Image not found or type unknown

Par **Zuvassin**, le **28/04/2009** à **23:14**

[quote="Camille":1jnahkm2]Soyons clairs, les "malabars" n'ont pas tous les droits non plus.
:wink:

Image not found or type unknown [quote:1jnahkm2]

J'aime pas leur façon de faire, genre je bombe le torse "qu'est ce qui y a t'es pas content..."

merci quand meme, dis donc tu tiens les murs ici

:lol:

Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **29/04/2009** à **10:51**

Bonjour,

[quote="Zuvassin":115m2dy6]

J'aime pas leur façon de faire, genre je bombe le torse "qu'est ce qui y a t'es pas content..."

[/quote:115m2dy6]

Je m'en doutais un peu...

:wink:

D'un autre côté, c'est aussi un peu ce qu'on leur demande... 